

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIER Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
11 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sous réserve des dispositions prévues aux articles L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

En application des dispositions prévues à l'article L 1612-11 du même code, l'organe délibérant peut, en outre, dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice, apporter des modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Les délibérations correspondantes doivent être transmises au représentant de l'Etat au plus tard cinq jours après le délai limite fixé pour leur adoption.

Dans le cadre de la présente décision qui constitue la dernière décision budgétaire afférente à l'exercice 2009, il est proposé d'ultimes virements et ajustements de crédits concernant presque exclusivement la section de fonctionnement.

En synthèse, la Décision Modificative n° 11 se présente, par grandes masses, en mouvements budgétaires, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	547.346,84	547.346,84	0,00	0,00	547.346,84	547.346,84
Section de fonctionnement	483.053,65	483.053,65	0,00	0,00	483.053,65	483.053,65
TOTAUX	1.030.400,49	1.030.400,49	0,00	0,00	1.030.400,49	1.030.400,49
Déficit	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	1.030.400,49	1.030.400,49	0,00	0,00	1.030.400,49	1.030.400,49

En mouvements budgétaires, elle s'équilibre à 1.030.400,49 €, en mouvements d'ordre au même montant et en mouvements réels, à zéro.

Dans le cas présent, les mouvements budgétaires sont égaux aux mouvements d'ordre qui concernent des écritures relatives à des transferts de TVA (56.071,01 €) et des transferts de dépenses de fonctionnement en section d'investissement dans le cadre de règlements de transactions aux budgets annexes Assainissement et Transports (952.667,78 €).

Les mouvements réels sont exclusivement composés de virements de crédits qui se neutralisent en dépenses et donne le résultat nul.

Par ailleurs, au budget annexe Transports, est repris pour mémoire, un arrêté de virement de crédit n°2009/2313 daté du 24 décembre 2009, ayant pour but d'abonder, à partir du crédit des dépenses imprévues de la section d'investissement, une ligne de capital d'emprunt pour un montant de 2.359,34 € en vue de compléter une trimestrialité d'emprunt venant à échéance au 31 décembre 2009 (emprunt n°2403 contracté auprès de C ALYON).

Cette décision modificative n'appelant pas d'autres commentaires et ceci ayant été exposé :

- Vu notamment l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu, en la circonstance, les articles L 1612-1, L 1612-9, L 1612-10 et L 1612-11 du même code ;
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14 renouvelée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- Vu les dispositions de l'instruction M4 renouvelée et ses dérivés applicables depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14,

il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **ADOPTER**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente Décision Modificative n° 11 qui, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et dépenses, à hauteur de 1.030.400,49 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

119 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE,
0 ABSTENTION

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. LUDOVIC FREYGEFOND

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 20 JANVIER 2010